

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A250-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A250**

**OBJET : Ressources - Finances - Comptabilité - Approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_18**

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Comptabilité - Approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit ici de revoir les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, et ce conformément au décret n° 2011-1921 du 23 décembre 2011.

**Exposé des motifs :**

Les délibérations n°2012\_A069 du Conseil communautaire du 31 mai 2012 et n°2013\_A019 du Conseil communautaire du 28 mars 2013, relatives à l'approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens, avaient fait l'objet d'une révision de quelques durées d'amortissement en application de la réglementation et des barèmes indicatifs en vigueur à cette époque.

La charge d'amortissement des subventions d'équipement versées, incite aujourd'hui la CPA à revoir la durée d'amortissement, et ce conformément au

décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Ces nouvelles mesures seront appliquées aux biens acquis à partir de 2015, ce qui sous entend, que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction). Afin d'anticiper sur des futures modifications de l'instruction budgétaire et comptable M 14 et afin de prémunir l'institution de modifications ultérieures, le plan d'amortissement est élargi en n'exprimant que la racine de l'imputation.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<b>CATEGORIES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>DUREE</b>
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202.	10
Frais d'études non suivi de réalisation Frais d'insertions non suivi de réalisation	203.	5
Subventions d'équipement aux organismes publics et aux personnes de droit privé pour financer :		
- Biens mobiliers, matériel et études		5
- Bâtiments et installations	204.	15
- Projets d'infrastructures d'intérêt national		30
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205.	2
- Autres immobilisations incorporelles	208.	5

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CATEGORIES	IMPUTATION	DUREE
Installations, matériel et outillages techniques et mises à disposition :		
- Atribus		10
- Signalétique		5
- Matériel d'incendie et de défense civile	215. 2175.	8
- Matériel et outillage de voirie		10
- Matériel roulant de voirie		8
- Autres installations, matériel et outillage techniques		10
Autres immobilisations corporelles et mises à disposition :		
- Véhicules légers		5
- Véhicules utilitaires		8
- Matériel électrique et de bureaux	218. 2178.	5
- Matériel informatique		4
- Mobilier		10
- Classiques		5
- Équipements sportifs et culturels		10
- Coffre fort		20
Aménagement de terrains :		
- Plantations d'arbres et arbustes	212.	5

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** les délibérations n°2012\_A069 du 31 mai 2012 et n°2013\_A019 du 28 mars 2013 relatives à l'approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens, pour les biens acquis à partir de 2015 ;
- **APPROUVER** les durées d'amortissement telles qu'elles sont définies ci-dessus ;
- **APPROUVER** le maintien du seuil déclencheur en dessous duquel l'amortissement sera opéré sur un seul exercice à 100 % à la somme de 760 €.

**OBJET : Ressources - Finances - Comptabilité - Approbation des durées d'amortissement et des catégories de biens**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS-MASINI**

15 DEC. 2014

